MAIN BASSE SUR LE TARIF AGENT

En juin 2010, nous vous alertions sur la volonté des employeurs de remettre en cause le tarif agent. Dans les jours prochains, des rencontres avec les organisations syndicales vont commencer sur le sujet.

La loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'électricité) du 07 décembre 2010 : parmi les nombreux articles de cette loi, l'un d'entre eux prévoit de faire payer la taxe locale d'électricité (financement du surcoût de l'éolien et du solaire) et la contribution tarifaire d'acheminement gaz et électricité (qui finance une partie des retraites des agents des IEG), non plus en pourcentage de la facture, mais en €/kwh.

Les employeurs des IEG ne désirent plus supporter seuls ces taxes et trouvent prétexte à ce changement de la législation pour remettre en cause la note PERS 161 (qui précise les modalités du tarif agent) et nous faire payer tout ou partie de ces taxes (tarif particulier jusqu'alors « TTC »). Clairement, pour les agents, les factures d'énergie seraient multipliées par deux ou par trois.

Apparemment aucune organisation syndicale n'est disposée à négocier sur le sujet (nous nous en réjouissons). Les employeurs devront donc prendre leurs responsabilités…

Après les « augmentations » salariales de misère, remettre en question le tarif agent serait une véritable provocation des employeurs.

Une fois de plus, ce sont les salariés que le patronat voudrait mettre à contribution afin d'enrichir encore un peu plus les actionnaires toujours plus avides de profits : l'énergie produite, transportée, distribuée et commercialisée est le fruit de notre travail collectif. Nous n'avons pas à rougir de cet « avantage »en nature, qui d'ailleurs n'en est pas un. Il s'agit d'un élément (indirect et par ailleurs fiscalisé) de notre rémunération.

Tenons- nous prêts à réagir par <u>tous les moyens</u> dont nous disposons pour ne pas voir partir en fumée le peu qu'il reste de notre statut.

PAS TOUCHE A NOTRE STATUT ! PAS TOUCHE AU TARIF AGENT !

Paris le 24 janvier 2010